

**Nombre de membres****en exercice** : 10**Séance du vendredi 07 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 31 août 2018, s'est réuni sous la présidence de Pierre RICHIERO.

**Présents** : 7**Votants** : 9**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOUSQUE, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David COWAN, David HILAIRE**Représentés** : Alain JOLY, Margaret COWAN**Excuses** :**Absents** : Didier BERNARDI**Secrétaire de séance** : Christian MORTEMOUSQUE**Ordre du jour:**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2018.
- Situation financière.
- Commerce: restitution de la caution à l'ancienne locataire.
- SDE 24: proposition pré-diagnostics énergétiques pour les bâtiments publics.
- Projet travaux: trottoirs Montguyard.
- Projet travaux: accès handicapé salle communale.
- Gîtes: avenant pour travaux supplémentaires lot n°2.
- Débouchage réseau pluvial bourg de Serres: acceptation devis.
- Association "les Amis de Montguyard": subvention complémentaire.
- Cimetières: projet d'un jardin du souvenir.
- Cimetières: projet d'un colombarium dans le cimetière de Montguyard.
  
- Questions diverses.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2018**

Le compte-rendu de la réunion du 11 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

**2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.**

Le total du bordereau de recettes n° 19 est de 380 335.98

Le total du bordereau de dépenses n°37 est de 173 964.48

Le solde comptable est de 206 371.50 euros et le solde de la trésorerie est de 239 228.04199 607.86 euros.

**Subventions restants dues à ce jour:****Multiple rural**

- contrats d'objectifs: 17 000.00 euros

**3. REMBOURSEMENT DE LA CAUTION AU LOCATAIRE DU COMMERCE - DE\_2018\_035**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de la locataire du commerce depuis le 5 juillet 2018.

Il précise que l'état des lieux réalisé le 5 juillet 2018 ne fait apparaître aucune dégradation du fait du locataire.

Le Conseil Municipal propose de diminuer la restitution de la caution (300.00 €uros) du montant des charges suivantes:

- taxe des ordures ménagères au prorata des mois de location pour l'année 2018, soit 69.00 €uros.
- 1/8 de la vidange de la fosse sceptique estimée à 200 euros, soit 25.00 €uros.
- remboursement abonnement électricité sur période de location pour un montant de 83.20 euros.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:***

- décide de restituer la caution à la locataire du commerce pour un montant de TROIS CENTS EUROS.
- décide d'émettre un titre au nom de la locataire pour le recouvrement des charges comme mentionnées ci-dessus.

#### **4. SDE 24 : REALISATION DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX "MAIRIE" ET "SALLE COMMUNALE" - DE\_2018\_036**

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Service Energies du SDE 24.

A ce titre, un diagnostic énergétique d'un ou plusieurs des bâtiments communaux peut être réalisé.

Ce dernier doit permettre, à partir d'une analyse des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme(s) d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés.

Le diagnostic énergétique sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé (ALTEREA) choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. Cette étude, d'un coût de 1002.00 € TTC (501.00 € par bâtiment) sera ensuite facturée à notre commune par le SDE 24, déduction faite de la participation du SDE 24.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:***

- donne un avis favorable pour faire réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments communaux "Mairie" et "Salle Communale";
- s'engage à faire accompagner le prestataire par la ou les personnes impliquées au quotidien dans la gestion technique et/ou énergétique des bâtiments considérés;
- inscrit au budget les dépenses programmées et;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

#### **5. TRAVAUX COMMUNAUX: REFECTION DES TROTTOIRS DANS LE BOURG DE MONTGUYARD:**

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des devis estimatifs avant de prendre toute décision.

#### **6. SALLE COMMUNALE: TRAVAUX DE MISE AUX NORMES POUR L'ACCESSIBILITE:**

Monsieur le Maire propose d'améliorer l'accès de la salle communale pour les personnes à mobilité réduite par un allongement de la rampe d'accès côté atelier.

Le Conseil Municipal attend des devis pour se prononcer.

#### **7. TRAVAUX COMMUNAUX - GÎTES : AVENANT N°1 POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOT 2 - DE\_2018\_041 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018.037 (erreur sur les montants)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la création des trois gîtes ruraux dans la maison "Imbert" a nécessité sur le lot n°2 (Charpente - Couverture - Zinguerie), la réalisation de travaux supplémentaires qui modifient le montant initial du marché.

Il informe qu'il est nécessaire de valider ce montant afin que l'architecte puisse préparer l'avenant et ainsi permettre le paiement de ces travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du devis pour travaux supplémentaires dudit lot qui se présente ainsi:

LOT 2	ENTREPRISE	MARCHE INTIAL	AVENANT TRAVAUX	NOUVEAU MARCHE
Charpente Couverture Zingurie	SARL ROBERT F.	13 651.33 H.T.	16 501.25 H.T.	30 152.58 H.T.

Il invite les membres de l'Assemblée à se prononcer sur l'acceptation du devis pour travaux supplémentaires sur le lot n°2.

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:***

- accepte le devis pour travaux supplémentaires du lot n°2 comme indiqué ci-dessus.
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **8. TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES : REMPLACEMENT DE BUSES - DE\_2018\_038**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les inondations sur la voie communale n°202 dans le bourg de Serres, à proximité de la mairie, suite aux violents orages et intempéries du 10 juin 2018.

Après un passage à la caméra sur le réseau des eaux pluviales, il a été observé que certaines buses ont été endommagées, et que pour le bon fonctionnement du réseau et éviter à l'avenir tout engorgement ou/et inondation, il est nécessaire de remplacer ces buses.

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise José RAMOS, dont le montant s'élève à 2 445.00 Euros H.T.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- accepte le devis de l'entreprise José RAMOS pour un montant de 2 445.00 euros H.T.
- charge Monsieur le Maire de signer le devis et de faire procéder aux travaux.

## **9. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION "LES AMIS DE MONTGUYARD" - DE\_2018\_039**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'investissement au cours de l'année de l'Association "les Amis de Montguyard", dont le siège se situe à Serres et Montguyard.

Le budget de la commune prévoit déjà une subvention de 100.00 euros, mais il demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur le versement d'une subvention supplémentaire, et propose 80.00 euros.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- se montre favorable pour le versement d'une subvention complémentaire à l'association "les Amis de Montguyard" pour un montant de 80.00 euros.

## **10. CIMETIERE DE MONTGUYARD: PROJET D'UN ESPACE CINERAIRE - DE\_2018\_040**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'administrés concernant l'installation d'un colombarium dans le cimetière de Montguyard.

Monsieur le Maire émet le projet d'un espace cinéraire complet, comprenant un colombarium de trois cases, et un jardin du souvenir.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:*

- accepte le principe de mettre en place dans le cimetière de Montguyard un espace cinéraire comprenant un colombarium et un jardin du souvenir.
- demande la présentation de plusieurs devis pour la réalisation de ce projet.

## **11. QUESTIONS DIVERSES:**

- ◆ Achat panneaux de rue: Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Société WÜRTH a proposé un catalogue de vente de signalisation routière. Dans le cadre de la démarche de nomination et de numérotation des rues, il sera demandé un devis pour comparer avec les autres fournisseurs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.**

Le secrétaire de séance,  
Christian MORTEMOSQUE

Le Maire,  
Pierre RICHIERO